



Séparation difficile, couple non marié avec 2 enfants

Par **Gwen456**, le 20/11/2016 à 12:02

Bonjour, Mon père est dans une situation difficile, il habite dans le fin fond de l'Italie avec son amie, ils ont 2 enfants de 9 et 11 ans et depuis 15 jours, son amie a décidé de s'éloigner et de prendre du recul. La situation a dégénérée, mon père lui a fait du chantage affectif au suicide et, voyant ça, elle a décidé de s'installer avec les enfants dans une autre ville. Elle l'a trompé 2 fois, dont la dernière il y a 3 semaines. Ils ne sont pas mariés et elle n'a pas d'argent c'est lui qui paye tout depuis 15 ans. Elle refuse qu'il voit les enfants. Il a eu un comportement inapproprié devant les enfants quand la crise a été au plus haut. Il ne souhaite pas pour l'instant que cette relation s'arrête mais de mon point de vue son amie est entrain de le quitter. Comment faire pour qu'il puisse voir au moins ses enfants. Faut il que je lui conseil de prendre un avocat pour qu'il puisse récupérer ses filles ? les 2 enfants sont un peu choquées de ce qui s'est passée et la mère n'arrange pas la situation, elle les conforte et ne les encourage pas à discuter avec leur père. La mère a accès à tous les comptes bancaires et lui demande de l'argent mais l'argent lui sert à s'acheter des "robes" et à s'occuper d'elle et non pas à subvenir aux besoins des enfants. Que puis je lui conseiller juridiquement ? Merci.

Par **cocotte1003**, le 20/11/2016 à 13:16

Bonjour, il faut voir sur un site juridique italien, la législation du pays ou ils résident, cordialement

Par **Gwen456**, le **20/11/2016** à **16:39**

Bonjour, Merci pour votre réponse. Mon père et son amie son français résidents en Italie. ils payent leurs impôts en France, donc sous le régime du droit français il me semble.

Par **amajuris**, le **20/11/2016** à **17:16**

Bonjour, Il appartient à votre père de supprimer les procurations de sa concubine sur ses comptes. S'ils sont résidents en Italie, votre père doit se rapprocher d'un consulat de France. Ce n'est pas parce qu'ils sont français, que le droit français s'applique, le droit local a vocation également à s'appliquer. Salutations